



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
28 avril 2005
Français
Original: anglais

Session annuelle de 2005

13-24 juin 2005, New York

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Mise en œuvre du plan de financement pluriannuel en 2004*

Résumé

Le présent document rend compte de la mise en œuvre du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), approuvé dans la décision 2004/10 du Conseil d'administration, conformément à la décision 2004/20. Il fait le point des progrès réalisés durant la première phase de mise en œuvre du plan de financement pour ce qui est des objectifs et résultats énoncés dans le cadre de résultats stratégiques et dans la matrice d'efficacité du Fonds, conformément au cadre intégré d'allocation des ressources prévu.

Éléments à prendre en compte en vue d'une décision

En prenant acte du présent rapport, le Conseil d'administration voudra peut-être saluer les efforts ciblés consentis par UNIFEM pour aider les pays partenaires à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en harmonisant ces efforts avec d'autres engagements pris en faveur de l'égalité des sexes, tels que le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les plans d'action régionaux et nationaux en faveur de l'égalité des sexes. Il voudra peut-être encourager UNIFEM à continuer d'intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les mécanismes de coordination tels que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, en renforçant les partenariats avec le Programme des Nations Unies pour le développement et les équipes de pays des Nations Unies, conformément aux recommandations issues de l'examen triennal des activités opérationnelles du système des Nations Unies.

* La soumission du présent document a été retardée parce qu'il a fallu réunir des données très récentes afin de présenter au Conseil d'administration l'information la plus à jour possible.



Le Conseil d'administration souhaitera peut-être aussi encourager UNIFEM à continuer de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de son plan de financement pluriannuel pour ce qui est des objectifs, résultats et indicateurs de son cadre de résultats, et tous les pays en mesure de le faire, à aider UNIFEM à atteindre le montant fixé pour les ressources ordinaires, y compris au moyen d'annonces de contributions pluriannuelles.

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 .	4
II. Efficacité des activités de développement	6
A. Objectif 1 : Combattre la féminisation de la pauvreté	6
B. Objectif 2 : Mettre fin à la violence à l'égard des femmes	9
C. Objectif 3 : Enrayer la propagation du VIH/sida	12
D. Objectif 4 : Réaliser l'égalité des sexes en régime démocratique et au lendemain de conflits	13
III. Efficacité d'UNIFEM	16
A. Objectif 1 : Cohérence, pertinence et viabilité des produits et des services d'UNIFEM .	16
B. Objectif 2 : Capacités des programmes d'UNIFEM à la hauteur de la demande et possibilités d'introduire et d'appuyer l'innovation, l'apprentissage et les résultats à tous les niveaux	17
C. Objectif 3 : Partenariats stratégiques visant à assurer de nouveaux appuis plus vastes en faveur de l'égalité des sexes et un apprentissage accru dans ce domaine	20
D. Objectif 4 : Harmonisation de la gestion d'UNIFEM et de ses pratiques et politiques en matière de ressources humaines en vue de rendre compte de son engagement en faveur de l'excellence, de l'autonomisation et des droits	21
E. Objectif 5 : Renforcement de la capacité d'UNIFEM de saisir les occasions qui se présentent et de respecter ses engagements grâce à des ressources plus nombreuses, plus diversifiées et plus régulières.	22
IV. Difficultés et priorités futures.	23

Introduction

1. En mars 2005, l'examen décennal du Programme d'action de Beijing a abouti lors de la quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme. Si le processus a mis en évidence les avancées et les lacunes propres à chaque région, le résultat global conforte le Fonds dans l'orientation de ses initiatives. Le renforcement des capacités nationales de mise en œuvre et de suivi des responsabilités reste primordial pour progresser dans les domaines de l'égalité des sexes et du renforcement du pouvoir d'action des femmes, dans le cadre du Programme d'action de Beijing, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et de plus de 120 plans d'action nationaux pour l'amélioration de la condition de la femme.

2. Les efforts d'UNIFEM au cours de la première année de mise en œuvre de son plan de financement pluriannuel s'inscrivaient dans le cadre de processus d'alignement liés à la réforme de l'ONU. Le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement créé par le Secrétaire général, le rapport sur le Projet objectifs du Millénaire et le rapport du Secrétaire général pour l'examen quinquennal de la Déclaration du Millénaire soulignent la priorité que l'ONU accorde aux droits de l'homme, à la sécurité et au développement, et influent fortement sur les travaux d'UNIFEM. Il est à noter que, selon l'équipe 3 du Projet objectifs du Millénaire (dont UNIFEM était membre) l'accroissement de l'investissement dans le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies contre la violence à l'égard des femmes, géré par UNIFEM, permettrait d'enregistrer des progrès rapides dans la voie de l'égalité des sexes et du renforcement du pouvoir d'action des femmes. De même, la résolution relative à l'examen triennal des activités opérationnelles (résolution 59/250 de l'Assemblée générale) donne des indications, soulignant que « les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement [devraient] tirer parti de l'expérience technique acquise par [UNIFEM] s'agissant de l'égalité entre les sexes ».

3. L'année écoulée a été pour UNIFEM celle des changements et des opportunités. L'évaluation entreprise par le Comité consultatif (A/60/62-E/2005/10) a aidé le Fonds à identifier clairement les défis qu'il devait relever pour pouvoir défendre pleinement l'égalité des sexes et les droits humains des femmes au sein de l'ONU. Au cours de cette année difficile, les sources de financement d'UNIFEM se sont accrues de plus de 40 %.

Structure du rapport

4. Le présent rapport rend compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du plan de financement pluriannuel d'UNIFEM. Il comporte trois chapitres alignés sur le cadre de résultats approuvé en janvier 2004 par le Conseil d'administration (DP/2004/5).

5. Le chapitre premier, qui porte sur *l'efficacité des activités de développement*, s'articule autour des quatre objectifs du cadre de résultats stratégiques. Il détaille pour chacun d'eux les progrès enregistrés pour ce qui est du cadre de résultats, aux niveaux « macrosocial », intermédiaire et « microsocal ». Il fait le point des activités de renforcement des capacités qu'UNIFEM mène dans le monde entier pour promouvoir l'utilisation d'instruments de suivi des responsabilités

(budgétisation tenant compte des besoins particuliers des femmes, engagements pris en matière de droits de l'homme, données et statistiques, média et communications).

6. Le chapitre 2 rend compte des *progrès réalisés pour ce qui est des objectifs définis dans la matrice d'efficacité d'UNIFEM*. Il résume les mesures que le Fonds a prises pour améliorer sa prestation, intensifier ses partenariats et accroître ses ressources, notamment l'actualisation des données sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés dans le *cadre intégré d'allocation des ressources*, ainsi que dans la mise en œuvre du système Atlas.

7. Le chapitre 3 recense les *principaux défis et priorités* pour la période sur laquelle portera le prochain rapport en tirant les enseignements de l'expérience acquise en 2004.

8. Même si le Fonds contribue à l'obtention des résultats ici présentés, il ne prétend pas pouvoir réaliser tout seul de grands progrès dans un pays ou une région. Il joue un rôle de facilitateur, de défenseur de la cause et de conseiller technique auprès des gouvernements et des partenaires de la société civile pour atteindre les résultats dont il est fait état dans le présent rapport, collaborant souvent avec d'autres organismes du système, les donateurs bilatéraux et d'autres intervenants.

I. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007

9. Le tableau ci-dessous indique pour chaque région comment UNIFEM contribue aux progrès réalisés pour parvenir aux résultats du plan de financement pluriannuel en alignant ses activités sur les indicateurs.

10. Lorsqu'une case contient deux chiffres, le premier représente le nombre d'interventions d'UNIFEM ayant permis une avancée notable pour ce qui est de l'indicateur considéré et le second indique le nombre total d'interventions, qui comprend les cas où les résultats ne sont pas encore tangibles. Ainsi, dans la première colonne, le couple « 5/9 » signifie que, sur neuf initiatives visant à obtenir une modification des lois ou des politiques, cinq ont porté leurs fruits en 2004.

11. Le tableau permet de voir pour quels indicateurs un ajustement ou des mesures s'imposent. Ainsi, s'agissant de l'indicateur 1.6, le Fonds n'a fait état d'aucune activité pour ce qui est des approches sectorielles. Il renforcera ses activités dans ce domaine en collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies. Il a également constaté que le résultat 4 et ses indicateurs prêtaient à confusion, et les réexaminera.

<i>Résultat 1</i> <i>Élaboration et mise en application de lois et de politiques nationales</i> <i>et régionales visant à promouvoir et à protéger les droits humains des femmes</i>	<i>Afrique</i>	<i>Asie/ Pacifique États arabes</i>	<i>Amérique latine et Caraïbes</i>	<i>Pays d'Europe orientale et Communauté d'États indépendants</i>	Nombre total d'initiatives réalisées/ en cours
1.1 Retrait des dispositions discriminatoires	–	3/4	1/1	2/2	6/7
1.2 Adoption ou mise en œuvre de lois et de politiques visant à promouvoir les droits humains des femmes	5/9	5/13	1/5	4/4	15/31
1.3 Respect des engagements en matière de lois et de politiques visant à promouvoir l'égalité des sexes	–	1/1	2/2	–	3/3

<i>Résultat 1</i> <i>Élaboration et mise en application de lois et de politiques nationales</i> <i>et régionales visant à promouvoir et à protéger les droits humains des femmes</i>	<i>Afrique</i>	<i>Asie/ Pacifique États arabes</i>	<i>Amérique latine et Caraïbes</i>	<i>Pays d'Europe orientale et Communauté d'États indépendants</i>	Nombre total d'initiatives réalisées/ en cours
1.4 Incorporation de dispositions relatives à l'égalité des sexes dans les constitutions nationales	1/5	1/1	0/1	–	2/7
1.5 Mobilisation et allocation de ressources afin d'appuyer la mise en œuvre de plans et de politiques en faveur de l'égalité des sexes	2/3	2/5	3/4	1/1	8/13
1.6 Prise en compte de l'égalité des sexes dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et dans les approches sectorielles	3/5	1/1	0/1	1/2	5/9
<i>Résultat 2</i> <i>Mobilisation de la volonté politique et des capacités techniques</i> <i>et création de mécanismes de suivi des responsabilités dans les principales</i> <i>institutions afin de favoriser le renforcement du pouvoir des femmes</i>	<i>Afrique</i>	<i>Asie/ Pacifique États arabes</i>	<i>Amérique latine et Caraïbes</i>	<i>Pays d'Europe orientale et Communauté d'États indépendants</i>	Nombre total d'initiatives réalisées/ en cours
2.1 Disponibilité et utilisation de données ventilées par sexe en vue d'élaborer des politiques répondant aux besoins particuliers des femmes et d'en assurer le suivi	4/5	5/5	5/11	2/2	16/23
2.2 Intégration du principe de l'égalité des sexes dans les politiques, programmes et allocations de ressources des organisations régionales, nationales et locales	10/13	6/7	4/6	1/1	21/27
2.3 Prise en compte, dans le cadre des activités entreprises pour concrétiser les objectifs du Millénaire pour le développement, des bilans communs de pays, des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et des opérations de maintien de la paix, des objectifs arrêtés en matière d'égalité des sexes	4/11	3/8	6/7	3/3	16/29
2.4 Appui des équipes de pays des Nations Unies et des banques multilatérales de développement aux initiatives visant à promouvoir l'égalité des sexes	10/11	5/5	7/8	2/2	24/26
<i>Résultat 3</i> <i>Maîtrise du sujet par les défenseurs de l'égalité des sexes</i> <i>afin qu'ils soient à même de faire évoluer les politiques,</i> <i>les programmes et les allocations de ressources</i>	<i>Afrique</i>	<i>Asie/ Pacifique États arabes</i>	<i>Amérique latine et Caraïbes</i>	<i>Pays d'Europe orientale et Communauté d'États indépendants</i>	Nombre total d'initiatives réalisées/ en cours
3.1 Influence des associations de femmes sur les politiques générales	10/14	4/9	8/12	6/6	28/41
3.2 Renforcement des capacités des organisations gouvernementales et non gouvernementales nationales et régionales de promouvoir les droits des femmes	5/6	5/9	7/11	3/3	20/29
3.3 Efficacité avec laquelle les groupes thématiques interorganisations chargés des questions relatives à l'égalité des sexes interviennent auprès des équipes de pays des Nations Unies	7/11	2/2	5/7	2/3	16/23

<i>Résultat 4 Modification des comportements et pratiques préjudiciables et discriminatoires afin de promouvoir et de protéger les droits des femmes et des filles</i>	<i>Afrique</i>	<i>Asie/ Pacifique États arabes</i>	<i>Amérique latine et Caraïbes</i>	<i>Pays d'Europe orientale et Communauté d'États indépendants</i>	Nombre total d'initiatives réalisées/ en cours
4.1 Traitement du sujet de l'égalité des sexes par les médias	3/6	2/2	2/2	3/3	10/13
4.2 Efficacité des campagnes visant à prévenir, combattre et suivre les actes de violence sexiste	1/3	0	1/1	1/1	3/5
4.3 Efficacité des mécanismes institutionnels mis en place à l'échelon national pour prévenir, combattre et suivre les actes de violence sexiste	0	0	3/3	0	3/3
4.4 Élimination des inégalités salariales entre les hommes et les femmes	0	0/1	0/1	0	0/2

II. Efficacité des activités de développement

A. Objectif 1 : Combattre la féminisation de la pauvreté

12. Le Fonds combat la féminisation de la pauvreté dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et compte tenu des réalités et des possibilités dans chaque région. Ses principaux programmes dans ce domaine comportent le soutien à la budgétisation favorisant l'égalité entre les sexes dans 34 pays, la promotion d'une réforme agraire favorable aux femmes en Asie centrale et l'aide aux travailleuses migrantes en Asie et dans les États arabes.

Sur le plan global. Renforcement des politiques et des lois en vue d'améliorer les perspectives économiques des femmes

13. UNIFEM a soutenu la prise en compte de l'égalité des sexes dans les stratégies de réduction de la pauvreté en Afrique et dans les Caraïbes. Les initiatives de budgétisation favorisant l'égalité entre les sexes au Mozambique, au Nigéria, en République-Unie de Tanzanie et au Sénégal ont permis de recueillir sur les apports et besoins économiques des femmes des informations susceptibles d'influer sur les stratégies de réduction de la pauvreté. Au Sénégal, l'initiative consistait en un partenariat entre le Groupe de suivi du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté du Ministère de l'économie et des finances, et le Ministère de la condition de la femme, dont l'objet était la création d'un cadre global prenant en compte l'égalité des sexes pour suivre la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté. Au Mozambique, le soutien apporté par UNIFEM et le PNUD à la formation de formateurs dans le domaine de la budgétisation favorisant l'égalité entre les sexes a abouti à la création d'un groupe d'intérêt spécial sur les questions ayant trait à l'égalité des sexes, auquel participent le Gouvernement, la société civile et les donateurs. Ce groupe veille à la prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes dans la stratégie de réduction de la pauvreté et dans le budget national. Au Nigéria, UNIFEM a soutenu une évaluation de la place réservée aux femmes menée dans le cadre de la National Economic Empowerment and Development Strategy (son Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté) pour identifier les disparités entre les hommes et les femmes. Le Ministère de la condition de la femme s'est fondé sur les résultats de cette évaluation pour plaider la cause des femmes auprès du Gouvernement, obtenant des engagements plus fermes

en faveur de l'égalité entre les sexes. Dans les Caraïbes orientales, UNIFEM, en partenariat avec le PNUD, examine le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui sera présenté aux gouvernements en 2005.

14. Au Kirghizistan et au Tadjikistan, l'action du Fonds a permis d'obtenir des résultats positifs pour ce qui est de l'accès des femmes à la propriété de biens. Au Kirghizistan, le projet a consisté en un partenariat avec le Centre de réforme agraire qui relève du Ministère de l'agriculture et de la gestion des eaux. Les échanges d'informations entre les dirigeants locaux et les responsables du projet ont abouti à un plus grand souci d'égalité entre les sexes de la part des administrations locales et ont permis de répertorier des cas concrets pour justifier la rédaction de projets d'amendement à la loi foncière, qui ont été soumis au Parlement en 2004. Les conseillers juridiques du projet ont, en coopération avec les autorités locales, dispensé des formations dans 47 permanences juridiques, et 30 % des responsables des autorités locales ont continué à collaborer avec ces conseillers juridiques. Au Tadjikistan, le Parlement a adopté 4 des 11 amendements visant à renforcer l'égalité entre les sexes dans le Code foncier, et le Président de la République les a promulgués en 2004. Un conseil de coordination, présidé par le Vice-Premier Ministre, appuie le processus en cours visant à promouvoir, en matière de réforme agraire, des politiques et lois qui soient favorables aux femmes.

15. La budgétisation favorisant l'égalité entre les sexes touche toutes les catégories d'objectifs et de résultats visés par UNIFEM. Le programme lancé en 2001 par le Fonds dans ce domaine a obtenu le soutien des Gouvernements belge, britannique et italien ainsi que de l'Union européenne. Il a enregistré des progrès pour ce qui est de trois résultats à atteindre à long terme : a) rendre les processus budgétaires plus responsables, plus transparents et plus participatifs; b) prendre en compte, lors des ouvertures de crédits et de la mobilisation de fonds, les objectifs d'égalité entre les sexes énoncés dans le Programme d'action de Beijing, dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et dans la Déclaration du Millénaire; et c) accroître les compétences aux niveaux régional, national et local. En 2004, le Fonds a fourni à 34 pays une assistance technique ou financière pour la mise en œuvre aux échelons national et local d'outils de budgétisation favorisant l'égalité entre les sexes.

16. Les initiatives en faveur de la budgétisation favorisant l'égalité des sexes facilitent la conclusion d'accords nationaux et locaux en vue de rendre les processus budgétaires plus soucieux de l'égalité des sexes. En Inde, le Ministère des finances a demandé à 18 départements de présenter leurs budgets de fonctionnement et leurs demandes de dotation pour l'exercice 2005-2006 en regroupant les données de manière à indiquer les montants alloués et dépensés en faveur des femmes. Au Sénégal, des parlementaires ont demandé des outils de budgétisation permettant d'étudier la vulnérabilité des femmes au VIH/sida et le comité directeur du projet de budgétisation favorisant l'égalité des sexes se livre à un exercice de budgétisation adaptée pour préparer son troisième plan national en faveur des femmes. En Équateur, les initiatives de budgétisation favorisant l'égalité des sexes menées au niveau local ont permis l'adoption d'un décret municipal prévoyant l'embauche prioritaire des femmes pour les projets d'infrastructure financés par la municipalité de Cuenca, la création d'un fonds de soutien à la création de microentreprises par les femmes locales et la mise en place d'un conseil de l'équité à Esmeraldas.

17. Des experts et partenaires locaux dans ces pays et dans d'autres ont permis d'obtenir des résultats. Le soutien apporté aux réseaux de budgétisation favorisant l'égalité entre les sexes en Amérique latine, en Afrique orientale et en Asie du Sud contribue à renforcer la base de compétences dans ces régions. Le programme donne lieu à de nouveaux partenariats, notamment au Maroc où, pour la première fois, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) s'est associé à UNIFEM, dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, pour mener une initiative locale de budgétisation favorisant l'égalité entre les sexes qui a permis de recueillir des fonds supplémentaires et d'accroître les possibilités de création de synergies et de transposition à une plus grande échelle, ou en Colombie, où UNIFEM, le PNUD et l'Agence allemande de coopération technique (GTZ) ont prêté leur soutien à l'initiative nationale de budgétisation favorisant l'égalité entre les sexes.

Sur le plan intermédiaire. Impulsion, engagement, capacité et responsabilité des institutions traditionnelles dans la lutte contre la féminisation de la pauvreté

18. Les principaux groupes sur lesquels UNIFEM concentre son action dans ce domaine sont, d'une part, les utilisateurs et les producteurs de statistiques et, d'autre part, les organisations gouvernementales nationales et locales qui influent sur les possibilités et choix s'offrant aux femmes migrantes.

19. Des données fiables et régulières sont nécessaires pour formuler les politiques gouvernementales et suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des objectifs du Millénaire pour le développement. UNIFEM soutient les efforts fournis par les instituts d'études statistiques et les ministères concernés pour développer des compétences durables et tenir des bases de données précises en vue de renforcer les droits et le pouvoir d'action des femmes dans 18 pays et mène aussi des activités régionales à cette fin en Afrique, dans les États arabes, en Asie centrale et du Sud, en Europe orientale et en Amérique latine.

20. UNIFEM a aidé des gouvernements à instituer des réformes en faveur des femmes migrantes dans les pays d'origine et de destination, notamment en Jordanie (pays de destination), en Indonésie, au Népal, aux Philippines et au Sri Lanka. En 2004, il a appuyé la réalisation d'études cartographiques qui ont abouti, à Bohol (Philippines), à l'établissement d'un projet d'ordonnance, lequel protège les femmes durant toutes les phases de la migration et prévoit la mise à l'essai, dans le cadre des politiques et programmes de réintégration, d'un plan de mobilisation de l'épargne et d'investissement productif utilisant les rapatriements de salaires. À Blitar, en Indonésie, ces études ont permis de mener avec l'administration locale la réforme de la loi sur les migrations.

Sur le plan intermédiaire. Capacité des défenseurs de l'égalité des sexes de lancer des politiques et les programmes de lutte contre la féminisation de la pauvreté et de réformer dans ce sens ceux qui existent déjà

21. UNIFEM encourage les défenseurs et les réseaux de défense des droits des femmes au sein des gouvernements et de la société civile à acquérir les connaissances et les moyens leur permettant d'élaborer des stratégies

macroéconomiques de réduction de la pauvreté favorables aux femmes, et les compétences nécessaires pour plaider en faveur de l'amélioration des perspectives économiques des femmes pauvres. Des initiatives régionales sont en cours au Mexique et en Amérique centrale, en Afrique francophone et australe, en Europe centrale et orientale, et en Asie du Sud et du Sud-Est. Le Réseau des femmes économistes d'Afrique australe, créé en septembre 2004 avec le concours d'UNIFEM, reproduit les structures opérationnelles du Réseau des femmes économistes africaines, constitué en 2003 à Dakar avec le soutien d'UNIFEM. Le Réseau des femmes économistes d'Afrique australe s'affiliera au Réseau des femmes économistes africaines en 2005. UNIFEM a soutenu le travail à domicile en Inde : en 2004, son partenaire local Homenet a obtenu la mise à l'essai, dans 50 districts, d'un plan de sécurité sociale destiné aux travailleurs du secteur non structuré âgés de plus de 60 ans et ayant un revenu mensuel inférieur à 6 500 roupies. En Indonésie, Homenet a amené le Bureau central des statistiques à institutionnaliser la collecte de données sur les femmes travaillant dans le secteur non structuré.

Sur le plan local. Modification des comportements et pratiques préjudiciables et discriminatoires qui perpétuent la féminisation de la pauvreté

22. UNIFEM expérimente des initiatives qui tendent à modifier les stéréotypes sur les choix et les possibilités que le marché offre aux femmes. En 2004, le Fonds s'est concentré sur de nouveaux partenariats visant à donner aux femmes davantage de chances de profiter des technologies de l'information et des communications, positionnant les productrices rurales à un niveau plus élevé de la « chaîne de valeur ». De ce fait, on a observé une amélioration des possibilités économiques dans les États arabes, en Afghanistan, en Inde, au Malawi, au Rwanda, en Zambie et au Zimbabwe.

23. Depuis 2001, UNIFEM, le Gouvernement jordanien, Cisco Systems et le PNUD travaillent en partenariat pour que les femmes et les hommes bénéficient à égalité des technologies de l'information et des communications. Cette initiative a permis de former dans 12 académies Cisco un millier de personnes, dont 60 % étaient des femmes. Soixante-dix pour cent d'entre elles environ ont trouvé un emploi dans le secteur de l'information et des communications lors de foires à l'emploi. L'expérience a débouché sur un partenariat dans un « village électronique », où UNIFEM a fourni une assistance technique pour élaborer une approche type faisant intervenir des partenaires publics et privés et faire en sorte que les femmes bénéficient du soutien apporté par le Gouvernement à des initiatives dans les villages de Lib et de Mleih.

B. Objectif 2 : Mettre fin à la violence à l'égard des femmes

24. Depuis le début des années 90, lorsque UNIFEM a engagé l'ONU à accorder une plus grande attention à la lutte contre la violence à l'égard des femmes, de nombreux organismes des Nations Unies défendent cette cause. En effet, il s'agit de l'une des missions primordiales du FNUAP; l'UNICEF a intégré cette lutte dans ses activités; l'Organisation mondiale de la santé y consacre des travaux de recherche importants; et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a inscrit cette question à son programme. UNIFEM a préconisé une évaluation conjointe par

l'ONU des besoins touchant les actes de violence sexiste en République démocratique du Congo, qui a abouti à un programme placé sous la conduite du FNUAP et regroupant plusieurs organismes, dont l'UNICEF, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et UNIFEM. Ce pluralisme dans l'administration du Fonds d'affectation spéciale d'UNIFEM pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, créé en 1996 (résolution 50/166 de l'Assemblée générale), a amélioré la coordination des initiatives dans ce domaine.

25. Le peu d'informations sur la violence à l'égard des femmes à tous les niveaux est invoqué pour expliquer que son élimination ne figure pas dans les objectifs du Millénaire pour le développement. De nouvelles données apparaissent. C'est surtout par le concours qu'il apporte à la collecte et à la diffusion de statistiques, par son Fonds d'affectation spéciale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et par le fonds régional analogue créé en Asie centrale et par un programme régional en Asie du Sud de lutte contre le trafic des femmes et des filles qu'UNIFEM s'efforce de mettre fin à la violence à l'égard des femmes.

Sur le plan global. Renforcement des politiques et lois pour protéger le droit des femmes de vivre à l'abri de la violence

26. UNIFEM a appuyé les efforts faits pour présenter, préserver ou durcir les législations nationales contre la violence dans 14 pays, pour renforcer les lois réprimant le trafic des êtres humains en Asie du Sud, pour durcir les mesures prises par les pouvoirs publics face aux meurtres de femmes et de jeunes filles en Amérique centrale et dans la région andine et pour ériger en infraction pénale les violences sexistes en Sierra Leone et les violences sexuelles au Pérou. Au sein des Nations Unies, UNIFEM s'est attaché à préconiser l'application systématique d'une politique visant à combattre la violence contre les femmes dans le recensement des besoins au lendemain d'un conflit et dans les interventions en cas de crise.

27. Parmi les résultats obtenus figurent l'élaboration, la présentation ou l'adoption de lois réprimant la violence familiale au Kazakhstan, en Macédoine, au Népal, en République démocratique populaire lao, au Tadjikistan et au Zimbabwe. Lorsque les efforts visant à réformer les lois et politiques en sont aux premiers stades, UNIFEM s'attache à favoriser des analyses et des évaluations et à rapprocher les points de vue. À la Barbade, il a apporté son concours à la Coalition contre le harcèlement sexuel, pour éclairer la réforme du droit pénal. En Sierra Leone, UNIFEM a aidé la Commission de réforme du droit à entreprendre un examen complet du cadre juridique en vue d'ériger en infraction pénale les actes de violence sexiste.

28. Dans le cadre de son programme régional de lutte contre la traite des êtres humains en Asie du Sud, UNIFEM a apporté son concours à la réalisation d'une étude visant à cerner les domaines où il convient de renforcer la justice pénale au Bangladesh, en Inde, au Népal et au Pakistan. De ce fait, des amendements à la législation existante ont été proposés au Népal, où le Parlement a été saisi d'un nouveau projet de loi.

Sur le plan intermédiaire. Impulsion, engagement, capacité et responsabilité des institutions traditionnelles dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes

29. UNIFEM aide à renforcer les capacités des organismes responsables, faisant porter ses efforts sur la justice, la police, le Parlement, les ministères de la santé et

des affaires étrangères, les instituts de statistique et les partenaires de l'ONU. Il appuie les efforts visant à améliorer la production et l'utilisation des données en Égypte, en Inde, en Jordanie, au Mexique, à Sainte-Lucie, en Syrie, en Thaïlande et au Zimbabwe.

30. L'action d'UNIFEM au Mexique auprès de l'Institut national de statistique (INEGI), du Ministère de la santé et de l'Institut des femmes a contribué à produire des données qui confirment la nécessité de renforcer les protocoles et services sanitaires destinés à prendre en charge les violences familiales, surtout dans les pays où les situations de vulnérabilité sont les plus graves. UNIFEM et l'INEGI ont mis en commun avec El Salvador, le Honduras et le Nicaragua les innovations qu'ils ont introduites dans les politiques et les pratiques.

Sur le plan intermédiaire. Savoir et capacité des défenseurs de l'égalité des sexes de lancer des politiques et programmes visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes

31. C'est par le truchement de son Fonds d'affectation spéciale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes qu'UNIFEM renforce l'influence des organisations féminines et leur capacité de lancer des interventions novatrices pour combattre les violences sexistes à l'échelon national. Il octroie des bourses d'un montant total de 8,3 millions de dollars dans 96 pays. En 2004, les bourses accordées à 17 organisations de lutte contre la violence pendant et après les conflits se sont élevées au total à 900 000 dollars.

32. Les organisations bénéficiaires ont obtenu des résultats et se sont fait connaître. En Asie centrale, la création d'un fonds régional analogue, avec l'assistance du Gouvernement allemand, a permis de renforcer les capacités et de forger des partenariats : en Ouzbékistan, l'Organisation non gouvernementale Ikbol a lancé une campagne de sensibilisation aux violences sexistes chez les militaires, qui a abouti à l'intégration de son module dans le plan de formation de 2004 du Ministère de la défense. Conscient que le type de concours apporté par le fonds demeure nécessaire et que le fonds lui-même manque de moyens financiers, UNIFEM, agissant en concertation avec le comité interorganisations d'évaluation du programme, a modernisé la stratégie du fonds d'affectation spéciale pour 2005.

Sur le plan local. Modification des comportements et pratiques préjudiciables et discriminatoires qui perpétuent la violence à l'égard des femmes

33. L'action à mener à cet égard comporte deux grands volets : apporter un concours aux campagnes, dont « Seize jours pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », menées par des milliers d'organisations dans le monde entier et former des partenariats avec le secteur privé pour mobiliser de nouvelles ressources en faveur des efforts nationaux ainsi que des partenariats avec les hommes pour changer les mentalités. Au Brésil, UNIFEM a collaboré étroitement avec Full Jazz, agence publicitaire dont le propriétaire est une femme, pour créer des publicités en vue d'une campagne nationale, ayant pour slogan « Bem Querer Mulher » (Prendre soin des femmes), qui a été lancée le 25 novembre 2004 à la télévision, à la radio et dans la presse. Les dons serviront à créer un fonds national administré par UNIFEM et chargé de lutter contre la violence à l'égard des femmes au Brésil, calqué sur le Fonds d'affectation spéciale.

C. Objectif 3 : Enrayer la propagation du VIH/sida

34. UNIFEM préconise d'intégrer la problématique hommes-femmes et les droits de l'homme dans la prise en charge du VIH/sida – notamment pour combattre la discrimination dont sont victimes les femmes séropositives ou sidéennes ou touchées par cette maladie – et met en relief les réalisations et les perspectives de ces femmes. L'initiative lancée par six pays et soutenue par le Fonds japonais pour la sécurité humaine est le programme le plus important mis en œuvre par UNIFEM dans ce domaine.

35. Plusieurs coalitions et équipes spéciales ont été formées au sein de l'ONU pour attirer l'attention sur la situation des femmes dans cette pandémie. Le Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) a été le fer de lance de la Coalition mondiale sur les femmes et le sida. Le Secrétaire général a constitué un Groupe d'étude sur les femmes, les filles et le VIH/sida en Afrique australe, qui a défini les principales actions à mener pour réduire la prévalence de la maladie chez les filles et les femmes. UNIFEM participe à ces initiatives et à d'autres actions communes.

Sur le plan global. Renforcement des politiques et lois pour enrayer la propagation du VIH/sida

36. UNIFEM collabore avec de vastes réseaux pour faire intégrer les problèmes relatifs à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme dans les plans nationaux de lutte antisida au Burundi, au Cambodge, au Honduras, au Rwanda, en Thaïlande et au Zimbabwe ainsi que dans la définition des politiques aux Caraïbes, en Inde, au Kenya et en Asie du Sud. À la suite d'un programme de formation à l'intention du Conseil national antisida du Zimbabwe, des directives types sur l'intégration du principe de l'égalité des sexes et des droits de l'homme dans les mesures de prise en charge, de prévention, d'accompagnement et de traitement du VIH/sida seront adoptées sous forme de politiques. Au Kenya, UNIFEM a apporté une aide à des réseaux antisida et féminins qui faisaient campagne en faveur de l'adoption par le Parlement d'un projet de loi sur la prévention et la lutte antisida, tenant compte des sexospécificités.

Sur le plan intermédiaire. Impulsion, engagement, capacité et responsabilité des institutions traditionnelles dans la lutte contre le VIH/sida

37. UNIFEM collabore avec les Ministères hondurien, brésilien et cambodgien de la santé, avec des associations religieuses au Nigéria et avec le patronat dans le secteur public en Inde. Son action auprès des Chemins de fer indiens – le troisième employeur du secteur public dans le monde et le plus important en Inde avec 1,8 million d'employés – reste efficace. Une stratégie élaborée avec la Division Vijayawada des Chemins de fer du sud (qui compte 29 000 salariés) a recours à l'éducation mutuelle pour renseigner les cheminots sur la sexospécificité et le sida. Cette méthode est reproduite actuellement dans toutes les zones ferroviaires du sous-continent. Les partenariats avec le PNUD, l'OIT, ONUSIDA, la société civile et la Société antisida de l'État dans l'Andhra Pradesh revêtent une importance cruciale pour le succès de cette action. Le projet a permis d'enrichir considérablement les données de départ sur les sexospécificités, qui peuvent servir à définir des politiques et programmes sur les diverses dimensions du VIH/sida. D'autres innovations sont en cours : mise en place d'un fonds renouvelable en

faveur des femmes touchées par la séropositivité et d'une stratégie de communication sur la masculinité et la responsabilité des hommes.

38. Au Zimbabwe, un projet pilote a abouti à la création de la Rural Home-Based Coalition qui préconise l'allocation des ressources aux soins à domicile. Le Gouvernement zimbabwéen a désigné un coordonnateur des soins à domicile. Dans l'État de l'Enugu au Nigéria, UNIFEM a formé 30 représentants de différentes organisations religieuses pour donner des conseils sur les sexospécificités dans la lutte contre le sida. Des activités de sensibilisation sous-tendent la mise en œuvre d'une politique du sida sensible aux sexospécificités dans les hôpitaux et les centres de santé de l'Enugu.

Sur le plan intermédiaire. Capacité des défenseurs de l'égalité des sexes de renforcer les politiques et programmes pour enrayer la propagation du VIH/sida

39. UNIFEM concourt au renforcement de la capacité des réseaux de femmes séropositives à militer en faveur de la mise en place de politiques et services en Afrique, au Cambodge et en Inde, et associe des groupes de recherche aux efforts visant à mettre en relief les aspects sexospécifiques de la pandémie. UNIFEM a aidé le Réseau de femmes séropositives en Inde à participer à de grandes rencontres aux échelons national et international et à adhérer à la Coalition mondiale sur les femmes et le sida. Ce réseau, à son tour, a mobilisé une assistance auprès de donateurs et d'organismes des Nations Unies, et sa présidente a reçu une bourse MacArthur ainsi qu'un prix de la Fondation Clinton.

Sur le plan local. Modification des comportements et pratiques préjudiciables et discriminatoires qui perpétuent l'inégalité des sexes dans le contexte du VIH/sida

40. UNIFEM s'attaque à l'opprobre et à la discrimination dont sont victimes les femmes contaminées ou touchées par le VIH/sida et soutient la diffusion des stratégies de prévention soucieuses de l'égalité des sexes dans les médias et dans le cadre de programmes pilotes dans 10 pays.

41. UNIFEM crée, à titre expérimental, des « zones d'autonomisation des femmes » en Inde, au Brésil et au Zimbabwe pour faire apparaître le lien causal entre la progression de l'égalité des sexes et la baisse de la prévalence du VIH/sida. À Mutoko (Zimbabwe) – village durement frappé par le VIH/sida –, un programme pilote soutenu par UNIFEM a attiré des partenaires très divers, tels que la FAO, l'UNICEF, l'UNESCO. Villageoises et villageois formés sur place assument des responsabilités dans les organisations politiques locales; la participation des hommes aux soins à domicile augmente et les femmes séropositives constatent que l'opprobre et la discrimination ont diminué.

D. Objectif 4 : Réaliser l'égalité des sexes en régime démocratique et au lendemain de conflits

42. UNIFEM appréhende ce but dans sa globalité, mobilisant un soutien en faveur des droits civiques des femmes en tant qu'électrices, candidates et dirigeantes dans tous les domaines d'activité. UNIFEM associe celles et ceux qui défendent les droits des femmes aux processus politiques et les aide à mieux prôner les aménagements

institutionnels qui permettront aux dirigeantes d'exercer une influence lors de la reconstruction d'un pays après un conflit. Les programmes les plus importants d'UNIFEM dans ce domaine soutiennent la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans toutes les régions et encouragent une justice soucieuse de l'égalité des sexes dans l'effort de reconstruction consécutif à un conflit dans plus de 20 pays.

Sur le plan global. Renforcement des politiques et lois pour réaliser l'égalité des sexes en régime démocratique

43. En 2004, UNIFEM a apporté un concours technique et financier au renforcement des lois et politiques qui favorisent l'égalité des sexes en régime démocratique dans plus de 30 pays. UNIFEM a appuyé les efforts visant à faire adopter ou appliquer des lois relatives à l'égalité des sexes au Kosovo (Serbie-et-Monténégro), au Moldova et en Sierra Leone, à élaborer ou à renforcer des plans ou politiques en faveur de l'égalité des sexes au Brésil, au Burundi, en Équateur, au Venezuela et au Zimbabwe, à consacrer le principe de l'égalité des sexes dans les constitutions en Afghanistan, en Bolivie et dans les pays d'Afrique. Au Burundi, UNIFEM a formé un partenariat avec l'Association des Parlementaires européens pour l'Afrique et le Réseau de femmes parlementaires d'Afrique centrale pour incorporer la notion d'égalité des sexes dans la Constitution et le Code électoral. Ces efforts ont été relayés par le projet en faveur de l'égalité des sexes mené par UNIFEM pour le compte du PNUD et du Ministère des affaires sociales, qui a conduit à l'adoption d'une politique nationale en la matière.

44. Dans les pays qui sortent d'un conflit, les élections présentent des défis et des possibilités pour les femmes en tant que candidates et électrices. En Afghanistan, une « réunion-débat » bénéficiant du soutien d'UNIFEM – première tribune publique sur les droits des femmes, réunissant 150 militantes et femmes journalistes, qui ont engagé un dialogue avec 10 des 18 candidats à la présidence – a été diffusée à l'échelon national. Avec une ONG locale, UNIFEM a assuré une formation à l'intention des commissaires électoraux pour leur faire mieux comprendre le rôle des femmes dans le processus électoral. UNIFEM a apporté une aide à la Fédération internationale des avocates (Ghana) pour former celles qui aspirent à exercer la profession à l'intégration des préoccupations féminines dans les campagnes électorales. Cette action a contribué à faire augmenter de 10 % la représentation des femmes au Parlement.

45. Une assistance de l'Union européenne et du Ministère britannique du développement international a permis à une équipe iraquienne d'UNIFEM de collaborer avec le Ministère des municipalités en vue de prôner la participation des femmes aux élections en Iraq, grâce à la sensibilisation des responsables, au sein des ministères compétents, au rôle des femmes dans les élections. UNIFEM a joué un rôle stratégique en aidant des femmes à rencontrer les 25 membres du Conseil de gouvernement iraquien pour obtenir une représentation féminine de 25 % au sein du Gouvernement, démarche qui a abouti à la nomination de six femmes ministres. UNIFEM a collaboré avec le Département des affaires politiques et d'autres partenaires de l'ONU pour encourager la participation de l'électorat, et les femmes ont donc représenté un pourcentage important des votants (55 % contre 45 % pour les hommes).

Sur le plan intermédiaire. Engagement et capacité des institutions traditionnelles d'assurer l'égalité des sexes

46. UNIFEM a participé plus activement aux évaluations concertées des besoins en matière de reconstruction au lendemain de conflits en Afrique et dans les pays arabes. En Afghanistan, en Asie du Sud et du Sud-Est et au Mexique, ses efforts ont porté sur le renforcement des capacités du système judiciaire et des corps constitués, dont les institutions régionales, de mettre leurs politiques en conformité avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les appliquer. Sur le plan mondial, le Conseil de sécurité reste un interlocuteur privilégié pour influencer les décisions et les politiques.

47. Le partenariat stratégique d'UNIFEM avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement en Afrique a conduit à l'adoption d'une politique régionale relative à l'égalité des sexes par les ministres responsables de la condition féminine et à l'élaboration d'une telle politique au Soudan. En 2004, UNIFEM s'est attaché à faire intégrer l'égalité des sexes dans les travaux menés par l'ONU et l'Union africaine en amont de la Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs. Il a aidé à affecter une spécialiste de la condition féminine au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les Grands Lacs et participé aux travaux d'une réunion régionale en octobre 2004, au cours de laquelle plus d'une centaine de femmes de la région des Grands Lacs ont élaboré la Déclaration de Kigali. Cette déclaration a été incorporée ultérieurement dans la Déclaration de Dar es-Salaam adoptée à l'issue du premier Sommet des chefs d'État et de gouvernement, tenu les 19 et 20 novembre 2004.

48. UNIFEM mène des initiatives concrètes pour rendre les institutions dans plus d'une vingtaine de pays mieux à même d'appliquer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, notamment au moyen de programmes régionaux en Asie du Sud-Est et dans les pays arabes. Les initiatives au Nigéria et au Zimbabwe sont axées sur le système judiciaire. UNIFEM renforce la capacité de mettre en application la Convention dans les révisions constitutionnelles au Rwanda et au Burundi et dans la législation nationale au Nigéria. Le partenariat entre UNIFEM et le Ministère mexicain des affaires étrangères a porté, entre autres, sur l'élaboration d'un programme de formation aux droits des femmes, à l'intention des personnels du ministère, qui l'offre désormais systématiquement à ses employés.

Sur le plan intermédiaire. Savoir et capacité des défenseurs de l'égalité des sexes de lancer des politiques et programmes visant à favoriser l'égalité des sexes en régime démocratique et de réformer dans ce sens ceux qui existent déjà

49. UNIFEM a apporté son concours à l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité en Afrique, dans la région andine, les pays arabes, les Balkans et le sud du Caucase. Le programme d'UNIFEM pour le sud du Caucase, relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité, a permis d'obtenir des fonds qui assureront la continuité de sa mise en œuvre au cours des trois prochaines années, de mettre la dernière main à une évaluation et prévoit de tirer les enseignements de la première phase. Les réseaux pour les femmes et la paix constitués pendant la première phase ont lancé des initiatives concrètes visant à mettre en application la

résolution 1325 (2000). En Azerbaïdjan, la Coalition 1325 a coordonné des tables rondes qui ont abouti à la rédaction d'un appel au respect de l'égalité des sexes dans le processus de paix. Ce texte a été parrainé par la Coalition et entériné par le mécanisme national de promotion de la femme et les ONG féminines.

Sur le plan local. Modification des comportements et pratiques préjudiciables et discriminatoires qui perpétuent l'inégalité des sexes

50. UNIFEM apporte son soutien à des stratégies médiatiques et à des actions de sensibilisation qui créent un climat propice à la promotion des femmes et à l'exercice de leurs droits en régime démocratique. Dans la région arabe, UNIFEM a concouru à la création en Iraq de la première station radiophonique féminine servant à informer les femmes sur les élections. Dans au moins 10 pays en 2004, UNIFEM a accompagné des actions de formation et la création de réseaux entre journalistes afin qu'ils consacrent davantage de reportages aux droits et à la promotion des femmes.

III. Efficacité d'UNIFEM

51. Les cinq objectifs de résultat qui figurent dans le cadre approuvé par le Conseil d'administration (DP/2004/5) servent de guide pour suivre les progrès en matière d'efficacité réalisés par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) dans le contexte du nouveau plan de financement pluriannuel.

A. Objectif 1 : Cohérence, pertinence et viabilité des produits et des services d'UNIFEM

52. Il est particulièrement important de savoir dans quelle mesure : a) les initiatives novatrices proposées par UNIFEM sont adoptées et transposées à une plus grande échelle en vue de les inscrire dans la durée; b) les échos reçus rendent compte de l'utilité des produits et services; et c) les évaluations sont utilisées de manière stratégique pour tirer des enseignements qui permettent d'améliorer l'efficacité des interventions d'UNIFEM et de ses partenaires.

53. UNIFEM a recensé 17 cas où les initiatives qu'il avait soutenues en 2004 ont été reproduites, ou ont suscité un intérêt dans ce sens, et 11 cas où ces initiatives ont été transposées à une plus grande échelle ou institutionnalisées¹. Seize l'ont été par des pouvoirs publics, six par des organismes des Nations Unies, et six par des ONG, des partenaires du secteur privé ou des fondations privées. Le Ministère thaïlandais de la santé a mis en place des mesures de prévention de la violence à l'égard des femmes dans 72 hôpitaux publics provinciaux en s'inspirant d'une initiative de création d'un centre de crise polyvalent lancée par UNIFEM. La budgétisation favorisant l'égalité entre les sexes est développée ou reproduite par le PNUD, l'UNICEF et l'Agence allemande de coopération technique au Maroc et en

¹ La reproduction d'une initiative soutenue par UNIFEM suppose son imitation ou son adaptation. Il y a transposition à une plus grande échelle ou institutionnalisation lorsqu'un autre organisme met en place l'initiative en question dans plusieurs endroits (par exemple, adoption d'une démarche d'accompagnement psychosocial dans tous les États d'un pays) ou l'intègre et prévoit les fonds nécessaires dans le cadre de programmes existants (par exemple, intégrer un cours de formation pilote dans le programme d'une université).

Colombie. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) envisage la possibilité d'imiter l'action d'UNIFEM en faveur des femmes qui produisent du beurre de karité au Burkina Faso. Dans les États arabes, notamment en Égypte, au Liban et au Maroc, Cisco Systems et UNIFEM reproduisent l'initiative qu'ils ont mise en œuvre en Jordanie pour favoriser la « cyberégalité » en informatique. De nouveaux partenaires participent à cette initiative : l'Union internationale des télécommunications et l'Agency for International Development des États Unis.

54. UNIFEM cherche à savoir dans quelle mesure ses produits et services sont adaptés aux possibilités et aux impératifs. Le tableau est nuancé : dans le cadre de ses programmes, UNIFEM produit tout un éventail de ressources (35 guides et manuels de formation, 22 initiatives multimédias et plus d'une quarantaine de rapports en 2004) mais il existe peu d'informations sur leur utilisation et leur impact. UNIFEM a décidé de diminuer la quantité de produits du savoir, d'en améliorer la qualité et d'en suivre les résultats. Dans le cadre du programme de réforme agraire parrainé par le Fonds au Kirghizistan était organisé un concours national au cours duquel 20 émissions télévisées et publications ont encouragé la population à utiliser les services d'UNIFEM. De ce fait, 6 671 personnes ont sollicité l'aide des bureaux de projets locaux. Les outils électroniques permettent également d'obtenir de meilleures données. En 18 mois, le portail Internet d'UNIFEM (<www.womenwarpeace.org>) a accueilli 4 millions de visites.

55. En 2004, UNIFEM a effectué six évaluations, dont trois de programmes et trois de projets. Il continue d'œuvrer en partenariat avec l'Association africaine d'évaluation pour renforcer les moyens d'entreprendre des évaluations qui tiennent compte des sexes et des spécificités en Afrique. UNIFEM fait partie du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur l'évaluation et accordera la priorité à sa fonction d'évaluation au cours des trois prochaines années.

B. Objectif 2 : Capacités des programmes d'UNIFEM à la hauteur de la demande et possibilités d'introduire et d'appuyer l'innovation, l'apprentissage et les résultats à tous les niveaux

56. Doté d'un budget de base annuel légèrement supérieur à 20 millions de dollars et disposant de contributions complémentaires de quelque 25 millions de dollars en 2004, la capacité d'UNIFEM à répondre à la demande et à utiliser efficacement ces ressources limitées dépend de son aptitude à mobiliser les réseaux d'action et de connaissance pour élargir son influence. Grâce à une utilisation stratégique des moyens humains et financiers – et à des initiatives sous-régionales qui créent des communautés de pratique entre les pays – UNIFEM a appuyé des programmes dans 43 pays en 2004, et fourni des conseils techniques et/ou un financement catalyseur 40 autres.

57. Pour faire le bilan des progrès réalisés, UNIFEM a évalué, d'une part, son aptitude à rendre la réforme de l'Organisation des Nations Unies plus soucieuse de l'égalité des sexes, surtout grâce à sa participation à des mécanismes de coordination tels que le bilan commun de pays (BCP), le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement, et, d'autre part, la demande provenant des équipes de pays des Nations Unies, surtout à

la suite de crises, dans le cadre de la reconstruction après un conflit, des appels globaux et d'autres mécanismes interorganisations.

Réforme de l'ONU

58. UNIFEM s'efforce d'améliorer la coordination de l'aide pour favoriser la prise en compte de l'égalité des sexes dans les mécanismes de coordination qui sont de plus en plus nombreux. Il a tiré de nombreux enseignements de la coordination de groupes thématiques sur l'égalité des sexes et de la participation à de tels groupes dans de nombreux autres pays.

59. UNIFEM a apporté des contributions aux processus de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans 20 pays et dans le cadre de trois initiatives régionales; aux exercices d'établissement des BCP/PNUAD dans 25 pays et dans le cadre de trois groupes de lecteurs régionaux; aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté dans sept pays et à une initiative d'analyse régionale. Ces contributions étaient très diverses : elles allaient des activités d'analyse et de sensibilisation dans le cadre des processus de réalisation des objectifs du Millénaire dans sept pays à l'organisation d'ateliers de formation régionaux visant à renforcer les moyens des personnes qui militent pour l'égalité des sexes et à mieux les faire participer à ces processus dans leurs propres pays et à la soumission d'observations sur des projets de documents aux équipes de pays des Nations Unies.

60. À quatre reprises en 2004, la contribution apportée par UNIFEM aux BCP/PNUAD a permis au fonds de participer à des programmes communs qui améliorent l'efficacité du système des Nations Unies dans son ensemble et réduisent les coûts des opérations pour les pays de programme. Dans le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement concernant l'Égypte, on soulignait la nécessité de soutenir les capacités institutionnelles afin d'améliorer la condition des femmes et de renforcer leur pouvoir. Sous la direction d'UNIFEM, un programme commun a été créé avec le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF pour soutenir la mission multiforme du Conseil national pour les femmes. Vu sa présence et ses ressources limitées, le Fonds ne peut répondre à toutes les demandes d'aide ou de programmation commune, mais il s'efforce plutôt de trouver les compétences techniques nécessaires et de mobiliser, aux niveaux régional et mondial, les capacités et moyens qui renforceront le dispositif général des équipes de pays des Nations Unies et faciliteront leur accès à des ressources pour promouvoir l'égalité des sexes.

61. En sa qualité de président de l'équipe spéciale chargée de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (aux travaux de laquelle participent le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP et la Division de la promotion de la femme de l'ONU) pour le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, UNIFEM a dirigé la mise au point d'un guide pratique pour renforcer la participation des groupes thématiques sur l'égalité des sexes aux processus de coordination. Ce guide est distribué aux équipes de pays des Nations Unies partout dans le monde et est étayé par un site Web qui ne cesse de se développer. Ensuite, mesure directement liée aux objectifs du Millénaire pour le développement, UNIFEM a détaché son conseiller économique principal au projet du Millénaire afin de renforcer l'aspect lié à l'égalité des sexes dans le cadre de l'analyse de

l'objectif 1 et de la suite à y donner; il a participé activement aux travaux de l'équipe spéciale n° 3; il a produit un guide (*Pathway to Gender Equality*) pour rapprocher les objectifs du Millénaire pour le développement, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Programme d'action de Beijing et il a tenu une consultation mondiale des réseaux de défense des droits des femmes en collaboration avec la Campagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement afin de contribuer à resserrer les liens entre la Conférence de Beijing et le Sommet du Millénaire. Enfin, UNIFEM travaille au niveau régional avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour produire des rapports analytiques en faveur de la présentation de rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement tenant compte des besoins particuliers des femmes; et avec le PNUD dans les pays francophones d'Afrique de l'Ouest et en Afrique australe pour renforcer les capacités d'analyse et de mise en œuvre afin d'établir un lien entre les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les objectifs du Millénaire pour le développement et la budgétisation favorisant l'égalité des sexes.

Démarches pour intégrer les sexospécificités dans les objectifs du Millénaire pour le développement

62. Les activités de soutien aux objectifs du Millénaire pour le développement les plus poussées qui sont menées par UNIFEM au niveau national le sont dans le cadre d'un projet biennal exécuté pour le compte du PNUD dans cinq pays (Cambodge, Kenya, Kirghizistan, Maroc et Pérou). Les objectifs de ce projet sont les suivants : a) démontrer aux décideurs et planificateurs de programmes combien il importe, pour le développement national, d'intégrer l'égalité des sexes dans les objectifs du Millénaire pour le développement; et b) renforcer les démarches en faveur de l'établissement de systèmes de suivi et de rapports qui tiennent compte des sexospécificités concernant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

63. Au Cambodge, le PNUD, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, le Ministère britannique du développement international ainsi que des partenaires cambodgiens participent ensemble à ce projet pour rassembler une série de données et d'indicateurs, fixée d'un commun accord, visant à éclairer et à utiliser les processus relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement afin de renforcer les actions menées en vue d'atteindre l'objectif 1 (pauvreté) et l'objectif 8 (commerce). Au Kenya, des dialogues sur la pauvreté au niveau des districts permettent à plus de 800 femmes démunies, responsables d'ONG et d'organisations communautaires de quatre districts ruraux de faire entendre leur voix dans le cadre des processus relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement. Au Kirghizistan, le programme a permis aux parties intéressées provenant d'horizons très divers de s'entendre sur l'harmonisation des indicateurs à utiliser pour suivre l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, du Programme d'action de Beijing et des objectifs du Millénaire pour le développement. Au Maroc, on utilisera les analyses provenant du projet pour tenir compte des préoccupations concernant l'égalité entre les sexes dans tous les aspects du rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Au Pérou, les réseaux de femmes et les médias ont intégré ces messages à la campagne sur les objectifs du Millénaire pour le développement parrainée par le PNUD, où les messages publicitaires vidéo et radio

sensibilisent la population à la dimension sexospécifique des objectifs du Millénaire. Quant aux étudiants, ils peuvent participer à un concours pour obtenir des bourses, dans le cadre duquel il doivent porter une attention particulière aux disparités entre les sexes, à la pauvreté et aux objectifs du Millénaire pour le développement.

Crises et situations d'après conflit

64. En 2004, UNIFEM a fourni des conseils spécialisés sur la question de l'égalité entre les sexes pour des évaluations communes des besoins en Haïti, au Libéria et au Soudan. Il a présenté des propositions dans le cadre de 10 appels globaux d'urgence et joué un rôle de premier plan au sein du groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion.

65. L'aide d'UNIFEM à l'Association d'ex-combattantes Ndabaga – première organisation de femmes démobilisées dans la région des Grands Lacs – a joué un rôle d'impulsion en faveur de l'élargissement des mesures de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. En août 2004, UNIFEM et l'Agence canadienne de développement international ont réuni plus de 200 ex-combattantes. Une représentante de Ndabaga a informé le Conseil de sécurité du rôle que pourraient jouer les ex-combattantes dans la lutte contre le VIH/sida et la consolidation de la paix dans leur pays. Les actions de sensibilisation menées par UNIFEM sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion ont débouché sur un partenariat de plus en plus solide avec la Banque mondiale et le Programme multinational de démobilisation et de réinsertion pour les Grands Lacs, qui ouvre la voie à la prise en compte des sexospécificités dans le cadre des actions de désarmement, de démobilisation et de réinsertion qui sont menées dans toute la région.

C. Objectif 3 : Partenariats stratégiques visant à assurer de nouveaux appuis plus vastes en faveur de l'égalité des sexes et un apprentissage accru dans ce domaine

66. De concert avec les pouvoirs publics, UNIFEM a consolidé les partenariats traditionnels avec les mécanismes nationaux pour la promotion de la femme, les réseaux de femmes parlementaires et les bailleurs de fonds bilatéraux tout en coopérant plus étroitement avec les services de statistique, les Ministères des finances, de la planification, des transports et de la justice. Au sein du système des Nations Unies, UNIFEM continue d'avoir de solides partenariats avec le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONUSIDA et a commencé à développer ses partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies en 2004. Les ONG et les réseaux de femmes demeurent ses principaux partenaires stratégiques dans le cadre de toutes ses initiatives mais des partenariats commencent à se dessiner avec des organisations religieuses, avec des réseaux et coalitions d'ONG se consacrant à un problème donné, et avec des établissements universitaires. Sa coopération s'est également développée avec quelques partenaires du secteur privé. UNIFEM évalue la mesure dans laquelle les partenariats contribuent à élargir et pérenniser les possibilités de parvenir à l'égalité des sexes et de renforcer le pouvoir d'action des femmes².

² Les partenariats stratégiques avec les pouvoirs publics et la société civile sont traités dans la section consacrée à l'efficacité des activités de développement. La présente section porte surtout sur le système des Nations Unies.

Le Groupe des Nations Unies pour le développement et les organismes membres du Comité exécutif

67. Les informations concernant le renforcement du partenariat avec le PNUD se trouvent dans les notes d'information et documents présentés au Conseil d'administration en 2004 (DP/2004/CRP.2, DP/2004/47 et DP/2005/CRP.2). L'accent est mis surtout sur le renforcement de la collaboration avec les centres régionaux du PNUD. UNIFEM continue de collaborer avec le FNUAP aux niveaux régional et mondial, notamment sur les questions de violence sexiste en Amérique latine; la prise en compte des sexospécificités dans la reconstruction au lendemain de conflits en Afrique et les aspects sexospécifiques du VIH/sida dans toutes les régions. On observe des exemples de collaboration sur le terrain avec l'UNICEF, visant à promouvoir la budgétisation favorisant l'égalité entre les sexes. Une des priorités est de renforcer les partenariats concernant les démarches fondées sur le respect des droits, en regroupant les travaux sur la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes pour soutenir l'action n° 2 du programme de réforme établi par le Secrétaire général.

Autres partenaires multilatéraux

68. La coopération avec la Banque mondiale continue de se développer, comme en témoignent les exemples concrets recensés dans 12 pays. Les partenariats relativement nouveaux avec le Fonds international de développement agricole en Asie du Sud et en Afrique de l'Ouest francophone, et le partenariat de plus en plus étroit avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) en Amérique latine et en Asie du Sud-Est offrent des possibilités de renforcer la coordination sur l'aspect sexospécifique de la pauvreté rurale.

D. Objectif 4 : Harmonisation de la gestion d'UNIFEM et de ses pratiques et politiques en matière de ressources humaines en vue de rendre compte de son engagement en faveur de l'excellence, de l'autonomisation et des droits

69. Trois domaines méritent une mention particulière : la clarification des directives opérationnelles entre UNIFEM et le PNUD; l'amélioration de l'efficacité de la gestion financière grâce à la mise en place du système Atlas et l'apport de ressources financières en 2004.

70. Le 7 juin 2004, le PNUD et UNIFEM ont signé les directives révisées sur la relation opérationnelle qui les unit. Cet accord établit une distinction entre les rôles de supervision et de prestataire de services du PNUD dans le cadre des activités d'UNIFEM, précisant ainsi les domaines de compétence. UNIFEM dispose ainsi du pouvoir de décision sur ses activités, ce qui lui permettra d'accélérer les opérations administratives et financières ainsi que celles ayant trait aux ressources humaines conformément aux principes du plan de financement pluriannuel. UNIFEM s'emploie en collaboration avec le PNUD à déterminer le type, la qualité et le prix des services d'appui dont il a besoin de la part du PNUD, en appliquant le principe du recouvrement des coûts.

Le système Atlas

71. UNIFEM a investi énormément dans la mise en place du système Atlas en 2004. Des groupes spécialisés ont été formés autour des quatre modules suivants : finances; subventions et projets; achats et gestion des ressources humaines. Le fait de disposer d'informations en temps réel aboutira à une efficacité, rationalisation et décentralisation plus grandes de la gestion des ressources.

72. Atlas supposait un apprentissage approfondi, un investissement de temps de la part du personnel, qui devait se former et acquérir de nouvelles compétences. Les problèmes étaient à la fois techniques – ils ont été traités avec l'aide des animateurs des groupes spécialisés et le personnel technique du PNUD et d'UNIFEM – et liés aux changements introduits dans l'exécution des tâches et la manière de travailler. Les déficits de capacité du personnel, qui sont apparus et sur lesquels se sont greffés des problèmes systémiques et des coupures de courant dans certains pays, ont parfois ralenti les activités en 2004. À la fin de l'année cependant, les compétences du personnel s'étaient nettement améliorées et les mesures prises en 2005 permettront de suivre les progrès sur le plan de l'efficacité et de la fiabilité, qui découlent de l'utilisation d'Atlas.

Exécution

73. En 2004, l'exécution des projets financés par les ressources de base a enregistré une baisse de 30 % par rapport à 2003, laquelle a été compensée par une augmentation d'environ 9 % du taux d'exécution des projets financés au moyen des autres ressources. Cette baisse tient à deux facteurs : a) l'incertitude pesant sur le versement des contributions de base annoncées par un donateur important a nécessité l'adoption d'une démarche prudente dans les dépenses; et b) l'introduction du plan de financement pluriannuel et du système Atlas a imposé des investissements considérables dans la planification et la réorganisation des activités. UNIFEM pense pouvoir atteindre un taux d'exécution d'au moins 85 % pour le reste de la période du plan de financement pluriannuel.

E. Objectif 5 : Renforcement de la capacité d'UNIFEM de saisir les occasions qui se présentent et de respecter ses engagements grâce à des ressources plus nombreuses, plus diversifiées et plus régulières

74. En 2004, UNIFEM a réussi à élargir et à diversifier ses sources de financement, mais les ressources de base demeurent peu fiables. L'accent ayant été mis sur l'exécution et l'obligation redditionnelle à la suite de l'examen décennal du Programme d'action de Beijing, il est d'une importance capitale d'assurer la viabilité du Fonds. Le tableau qui suit compare les prévisions d'UNIFEM pour 2004 au titre du plan de financement pluriannuel et le montant des ressources reçues pour l'année en question.

	<i>Montants prévus pour 2004*</i>	<i>Montants effectifs en 2004*</i>	<i>Montants effectifs en 2003*</i>
Ressources de base	24,2	23,2	21,7
Autres ressources	14,0	25,5	12,3
Divers	1,9	1,6	2,0
Total	40,1	50,3	36,0

* En millions de dollars.

75. Les contributions versées au Fonds ont dépassé les prévisions pour 2004 de quelque 10 millions de dollars, surtout du fait de l'augmentation des contributions au titre du partage des coûts et des fonds d'affectation spéciale. Par rapport aux contributions reçues en 2003, le montant total des ressources a augmenté de plus de 14 millions de dollars (environ 43 %).

76. Bien que les ressources de base n'aient pas atteint le montant prévu, elles sont passées de 21,7 millions de dollars en 2003 à 23,2 millions de dollars en 2004. Quarante-trois pays ont contribué à UNIFEM en 2004, contre 39 en 2003. L'Afrique du Sud, Andorre, l'Australie, l'Autriche, le Ghana, la Grèce, l'Irlande, le Luxembourg, la République tchèque et la Suède ont augmenté leurs contributions en monnaie nationale, ce qui, conjugué à l'affaiblissement du dollar, a entraîné une augmentation de 1,1 million de dollars.

77. Pour ce qui est des autres engagements de financement pluriannuel, environ 14 millions de dollars ont été mobilisés par les bureaux de programmes régionaux d'UNIFEM. Bien qu'ils proviennent pour la plupart d'organismes bilatéraux, ils représentent aussi en partie le fruit des partenariats entre les bureaux de programmes régionaux et le secteur privé, notamment Cisco Systems dans les États arabes et Avon et Full Jazz (une agence de publicité) au Brésil.

IV. Difficultés et priorités futures

78. Le bilan des réalisations, des difficultés et des lacunes d'UNIFEM dans l'exécution du plan de financement pluriannuel provient des évaluations; des rapports de programmes et de projets; des consultations avec les parties prenantes; des directives et des observations qu'UNIFEM a reçus de son Comité consultatif et du Conseil d'administration. En 2004, le Comité consultatif a commandé une évaluation indépendante de la situation du Fonds (A/60/62-E/2005/10) pour déterminer si sa structure, ses ressources et son statut correspondent bien aux rôles élargis qu'il assume. Lors de sa quarante-cinq session, tenue en février 2005, le Comité consultatif a recommandé certaines orientations pour consolider davantage UNIFEM.

Efficacité des activités de développement

79. Si les possibilités d'intégrer les sexes dans les mécanismes d'orientation et de coordination, tels que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les objectifs du Millénaire pour le développement et les approches sectorielles sont importantes, UNIFEM doit néanmoins renforcer son pouvoir et son rayon d'action pour en influencer l'application et suivre l'impact de

ces mesures sur l'égalité des sexes. L'évaluation indépendante commandée par le Comité consultatif a été entreprise dans le but de souligner les occasions manquées à cet égard, le Fonds n'ayant pas été consolidé. UNIFEM doit investir davantage dans les réseaux d'échange de connaissances et d'action, qui sont disponibles rapidement et peuvent intervenir à chaque étape – de la formulation à l'évaluation en passant par l'application – pour veiller à ce que les considérations relatives à l'égalité des sexes soient prises en compte tout au long du cycle. En outre, tous les cadres qui ont trait à l'égalité des sexes – les objectifs du Millénaire pour le développement, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Programme d'action – doivent être appliqués avec cohérence. UNIFEM renforcera le suivi des travaux effectués dans le cadre de *Pathways to Gender Equality* et son soutien aux pouvoirs publics et à la société civile pour les rendre mieux à même de respecter ces engagements de manière globale.

80. La participation accrue d'UNIFEM à la programmation des activités ayant trait à la paix et à la sécurité a porté ses fruits et permis de répondre aux besoins immédiats. Il faut cependant améliorer l'organisation interne d'UNIFEM pour qu'il puisse intervenir rapidement et efficacement, surtout lorsqu'il s'agit d'obtenir justice pour les femmes dans le cadre de la reconstruction au lendemain d'un conflit et que la période propice pour ce faire ne dure pas très longtemps. Le Fonds collabore avec l'ONU et d'autres partenaires, surtout dans la foulée de la Conférence d'UNIFEM sur l'égalité de traitement des hommes et des femmes dans les situations postérieures aux conflits, ayant pour thème « La paix a besoin des femmes, et les femmes ont besoin de la justice », à la mise au point d'un mécanisme d'intervention rapide qui offrira un meilleur appui aux pays et à la communauté internationale. Par ailleurs, compte tenu de l'insuffisance des actions menées sur la question de la violence sexiste dans les situations de conflit et d'après conflit, UNIFEM intensifie ses efforts de mobilisation et ses partenariats interorganisations pour assurer la mise en place, face à la violence sexiste, d'une action concertée tirant parti des avantages comparatifs de chaque organisation.

Efficacité d'UNIFEM

81. L'examen triennal des activités opérationnelles et les études internes donnent à penser qu'il convient de renforcer les évaluations dans l'ensemble du système des Nations Unies, notamment au sein d'UNIFEM. Le Fonds prévoit de renforcer sa capacité d'évaluation au cours de la période sur laquelle portera le prochain rapport afin d'améliorer la communication interne, de renforcer les capacités des partenaires, et de diffuser plus efficacement les enseignements tirés des initiatives catalytiques qu'il soutient dans le monde entier.

82. La capacité d'UNIFEM de mettre en place une budgétisation et une programmation axées sur les résultats dépend du potentiel et des difficultés du système Atlas. UNIFEM continuera de former ses effectifs et de développer ses systèmes afin que l'investissement dans le système Atlas permette la fourniture économique, rapide et cohérente d'une aide au développement.

83. L'évaluation indépendante a permis de montrer qu'UNIFEM ne bénéficiait pas de la reconnaissance, du statut et des ressources qu'il lui faudrait et que ce sont là des obstacles omniprésents qui entravent les efforts déployés dans tout le système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes. La résolution relative à l'examen

triennal des activités opérationnelles fait état de ces insuffisances. L'évaluation susmentionnée souligne qu'il est urgent de reconnaître le rôle de chef de file que joue sur le plan technique UNIFEM en ce qui concerne la question de l'égalité des sexes; d'accroître ses sources de financement; de rehausser son statut afin qu'il soit mieux à même d'apporter sa contribution au système des Nations Unies. L'idée de faire bénéficier de son soutien les entités qui apportent des conseils techniques sur la question de l'égalité des sexes est conforme au message qui se dégage de l'examen décennal du Programme d'action de Beijing et selon lequel il convient d'axer davantage les efforts sur l'exécution et la transparence, et elle témoigne de la volonté requise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.
